

Image not found or type unknown



achat terrain en lotissement

Par **stephy**, le **10/05/2010** à **18:56**

bonjour,

j'ai réservé un terrain en lotissement avec une date butoir au 31 mai. Malheureusement, le lotisseur a des problèmes avec le propriétaire du terrain et doit voir un juge pour valider sa vente. Mon constructeur me dit que du coup cette date du 31 mai n'est plus valable étant donné que le lotisseur n'est pas encore propriétaire. Est-ce que c'est bien vrai? car je ne veux pas m'engager sur un terrain qui peut mettre des mois à être commencé!! Quelle recours ai-je pour annuler cette réservation à part le refus du prêt et du permis de construire? merci pour vos réponses